Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent

Un groupe, une ***force***

Rapport annuel 2006

Traverser les *saisons*

La forêt privée du Bas-Saint-Laurent

Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent

Un groupe, une ***force***

Rapport annuel 2006

Traverser les ***saisons***

L'hiver, par grand froid, les producteurs forestiers planifient les travaux forestiers à venir, évaluent le travail réalisé et imaginent ce que leur forêt donnera plus tard. Pour plusieurs, c'est aussi la saison pour réparer les équipements, s'informer et améliorer leurs connaissances. Le printemps venu, c'est le temps pour certains de récolter et transformer l'eau d'érable, puis, peu après, on plante, on récolte, on aménage… Au fil des saisons, avec patience et ténacité, c'est toute une forêt qui se développe et qui devient source de fierté.

Comme une forêt peut traverser les saisons, les producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent, au sein de leur organisation syndicale, peuvent faire face aux réalités sans cesse changeantes. Malgré la tourmente forestière, ils conservent la même passion de la forêt et la force de faire face aux enjeux. Collectivement, ils cherchent et expérimentent de nouvelles façons de faire pouvant répondre tant aux besoins des marchés des produits forestiers que des préoccupations sociales et environnementales. Ainsi, les producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent font en sorte que ce soit l'ensemble de la forêt privée bas-laurentienne qui traverse les saisons. Ensemble, ils pavent la voie à ceux et celles qui vont suivre.

Table des matières

	Page
Message du président	4
Le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent	5
L'état des résultats	6
La mise en marché 2006	6
Les perspectives 2007	11
La mise en valeur	12
Le développement durable	16
La vie syndicale	18
Les communications	19
Message de la Fédération des producteurs de bois du Québec	20

Message du président

Jean-Maurice Lechasseur
Président

Traverser les saisons

L'année 2006 nous a fait prendre conscience de notre grande vulnérabilité face à l'industrie et face à la mondialisation. Subir les aléas du marché, composer avec les idées des uns et des autres, favoriser les rapprochements et faire consensus, voilà le défi auquel nous sommes confrontés quotidiennement, et ce, depuis bientôt 50 ans. C'est avec fierté que nous réalisons que nous avons traversé les saisons et que notre organisation demeure bien implantée dans la région.

Les volumes de bois de sciage ont diminué de façon vertigineuse et que dire des prix. D'ailleurs, en décembre dernier, nous tenions une conférence de presse avec la Fédération de l'UPA pour interpeller de toute urgence la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent (CRÉ) afin de convenir d'une stratégie commune permettant d'atténuer les effets de cette crise sans précédent. Tous s'entendent pour parler d'une seule voix au Bas-Saint-Laurent. Tous reconnaissent le rôle important que joue le CRÉ. Parler d'une seule voix, c'est porter le même discours, c'est partager les mêmes enjeux, c'est aussi convenir d'une stratégie, de faire concertation. Ensemble et de façon solidaire, c'est seulement de cette manière que nous pourrons influencer et faire bouger la « grosse machine » de l'État.

Dans un contexte de mise en marché plus difficile, des efforts furent consentis pour trouver des volumes de bois supplémentaires. Des expériences pilotes sont toujours en cours avec Kruger, à Trois-Rivières pour le marché de l'épinette de Norvège. Face à la restructuration de l'industrie, il faut être vigilants et clairvoyants surtout. Nos plans conjoints et nos organisations ont contribué dans le passé à la mise en place d'une industrie créatrice d'emplois et fort dynamique. Aujourd'hui cependant, face à la rareté de la ressource en forêt publique (diminution des CAAF de 45 % – SEPM), face aussi à la compétition déloyale des marchés asiatiques notamment, l'industrie rationalise et consolide ses opérations. Par conséquent, des joueurs seront éliminés et le monopole de l'industrie s'organise. Dans ce contexte, il est primordial de « parler d'une seule voix » et de renforcer sans cesse nos outils de mise en marché collective.

Un autre dossier sur lequel il faudra être visionnaire, c'est celui de la certification. Si pour certains la certification est une invention des producteurs de bois, pour d'autres elle devient inévitable à moyen terme. Tous appréhendent cette orientation prise par l'industrie. Il faudra donc se préparer, s'informer, demeurer vigilants, en concertation avec les partenaires du milieu forestier.

2006 aura été l'année d'une plus grande sensibilisation à l'importance de la relève forestière. Les jeunes qui s'engagent au sein de notre organisation ont démontré beaucoup d'intérêt et de dynamisme. Nous constatons avec fierté qu'ils représentent une relève des plus compétentes tant en forêt qu'au sein de notre organisation. C'est pourquoi l'une de nos priorités sera de travailler, avec la Fédération des producteurs de bois du Québec, l'UPA et d'autres syndicats, à sensibiliser les pouvoirs politiques pour que soit adoptée une politique provinciale qui favorisera l'accessibilité à la propriété pour les jeunes.

C'est en pensant aux jeunes et à la force de notre action collective que le thème de notre rapport annuel et de nos assemblées nous est venu. Car en combinant ces deux éléments, ceux de la jeunesse et la solidarité, nous aurons toujours l'assurance de traverser les saisons.

Jean-maurice Lechasseur

Le conseil d'administration

Président

Secteur 8	Jean-Maurice Lechasseur*

Vice-président

Secteur 10	Jean-Louis Gagnon*

2e vice-président

Secteur 3	Roger Blanchette *

Membres

Secteur 1	Hilaire Tremblay	Secteur 9	Raymond Deschamps*
Secteur 2	Marc-Henri Thibault	Secteur 11	Réal Morin*
Secteur 4	Élise Turcotte	Secteur 12	Louis-Cyrice Albert
Secteur 5	Adéodat Rouleau	Secteur 13	Laval Mailloux
Secteur 6	Yvan Harrisson	Secteur 14	Zoël Bossé
Secteur 7	Bernard Harrison	Secteur 15	Alain Lemieux*

* Membres du conseil exécutif

Le personnel (en poste au 31 décembre 2006)

Jean Tremblay, directeur général
Gisèle Marquis, directrice adjointe et directrice de la division foresterie et gestion financière
Gisèle Théberge, secrétaire à la direction
Nancy Proulx, coordonnatrice à l'information

Mise en marché

Robin Lavoie, coordonnateur à la mise en marché
Carmen Lepage, secrétaire à la mise en marché
Denis Vignola, cartographie et mise à jour des dossiers
Régis Lizotte, coordonnateur-terrain
François Ouellet, coordonnateur-terrain
Gaston Fiola, conseiller à la commercialisation

Gestion financière

Jean-Pierre Bellavance, technicien en administration
Line Heppell, agente responsable à l'informatique

Certificat de producteur forestier

Louise Dumais, responsable de l'analyse des dossiers

Formation et transfert de connaissances

Serge Racine, agent de transfert de connaissances

L'état des résultats

Le chiffre d'affaires a augmenté de 8,86 % en 2006 par rapport à l'année précédente, soit de près de 9,66 millions $ comparativement à un peu plus de 8,87 millions $. Cette hausse s'explique par des ventes plus importantes chez F.F. Soucy inc., Fraser Papers inc. et Uniboard Canada inc., usine de Sayabec.

Au 31 décembre, le Syndicat a réalisé une légère perte de 8 045 $ soit 0,083 % du chiffre d'affaires total. Le conseil d'administration a été très vigilant à l'égard de l'évolution des marchés afin d'assurer une stabilité dans les prix payés aux producteurs ainsi que les quantités convenues avec les usines.

Le tableau 1 fait état des prix finaux payés au chemin du producteur, lesquels excluent la contribution au fonds de roulement. Ces prix sont équivalents à ceux payés en 2005.

» Bois à pâte - prix final au chemin du producteur 2006

Tableau 1

Essences	Façonnage	Unité de mesure	Prix moyen (avant transport et autres contributions)	Prix final
Résineux	Rondins (1,22 mètres)	MCA	**31,01 $**	21,37 $
Résineux	Rondins (2,44 mètres)	MCA	**41,50 $**	30,64 $
Résineux	Rondins (2,44 mètres)	TMH	**42,00 $**	25,00 $
Pin et mélèze	Rondins (2,44 mètres)	TMH	**40,50 $**	26,00 $
Feuillus mous	Rondins (2,44 mètres)	TMH	**43,08 $**	30,00 $
Feuillus durs	Rondins (2,44 mètres)	TMH	**51,11 $**	37,00 $
Feuillus mélangés	Arbres en longueur	TMA	**58,00 $**	49,97 $

Note : Le fonds de roulement n'est pas inclus dans le prix final » (Résineux : 0,62 $/mca, Feuillus : 0,91 $/tmh et 1,51 $/tma)

La mise en marché 2006

Brièvement, en matières de prix et de livraisons, le marché du bois destiné aux usines de sciage a été catastrophique alors que celui des pâtes, papiers et panneaux a été stable.

Au total, 907 009 MCS (toutes essences) ont été livrés aux usines de transformation de produits forestiers, comparativement à 1 083 096 MCS en 2005, soit une baisse de 16,25 % des livraisons. Cette diminution, principalement attribuable au marché du sciage, a occasionné pour les producteurs une perte de revenus de plus de 15,81 millions $ par rapport à 2005, année durant laquelle la valeur des ventes a été de 58,62 millions $.

Marché des pâtes, papiers et panneaux

Globalement, ce marché a été relativement similaire à 2005 au chapitre des livraisons avec une légère diminution pour les bois feuillus et une augmentation appréciable pour les bois résineux.

Le **tableau 2** fait état des quantités livrées aux acheteurs. Ainsi, pour le marché des pâtes et papiers, près de 105 000 tonnes métriques humides (TMH) de bois ronds feuillus ont été livrées à Norampac - Cabano, Les entreprises Tembec inc., usine de Matane, Fraser Papers, de Edmunston (N.-B.) et 5 085 tonnes métriques anhydres (TMA) d'arbres en

longueur déchiquetés ont été vendues à l'usine Smurfit-Stone de Matane. Aux usines utilisant les bois résineux, 25 415 mètres cubes apparents (MCA) furent livrés à F.F. Soucy inc., Fraser Papers inc. et Kruger inc. de Trois-Rivières. De plus, 750 TMH de bois ont été mises en copeaux pour le marché de la pâte.

En ce qui concerne le marché des panneaux de particules, 29 115 TMH de feuillus durs, 1 742 TMH de peuplier et 2 288 TMH d'autres résineux ont été livrées à l'usine de Uniboard Canada inc., usine de Sayabec. Dans le cadre d'un projet pilote, 1 389 TMH de bois ronds de feuillus durs ont été achetées par Bois BSL pour l'usine située à Matane.

» Quantités livrées aux usines en 2006

Tableau 2

Usines	Type de produit	Unité de mesure	Quantités livrées en 2006					Quantités livrées au 31 déc. 2005
			Résineux	Autres résineux	Feuillus mous	Feuillus durs	Total	
Norampac - Cabano, une division de Cascade Canada inc.	**Rondins** Tremble et peuplier Bouleau blanc et jaune Autres feuillus durs Bégin & Bégin (feuillus durs)	TMH	---	---	27 484	 21 490 17 919 11 753	78 646	84 480
Smurfit-Stone Canada inc.	**Rondins** Tremble et peuplier Tous les feuillus durs	TMH	---	---	0	 0	0	17 268
Smurfit-Stone Canada inc.	**Copeaux** (arbres en longueurs)	TMA	---	---	362	4 723	5 085	7 789
Les entreprises Tembec inc. Matane Amqui Saint-Fabien Total	**Rondins** Tremble pur Tremble pur Tremble pur Résineux	TMH	 203	 ---	 2 923 18 171 2 091 23 185	 ---	 23 388	 32 814
Copeaux Vallée inc.	**Rondins** (sapin et épinette)	TMH	750				750	0
Unibord Canada inc.	**Rondins** Autres Érable et bouleau	TMH		2 288	1 742	 29 115	33 145	16 287
Bois BSL Matane	**Rondins** (érable et bouleau)	TMH				1 389	1 389	0
F.F. Soucy inc.	**Rondins** **Par train** **Sur route**	MCA	11 859 8 701				20 560	3 160
Fraser Papers inc.	**Rondins** Sapin et épinette Tremble pur 4 pieds Tremble pur 8 pieds	 MCA MCA TMH	 4 363	 ---	 --- 54 2 958	 ---	 4 417 2 958	 3 551 0
Kruger Trois-Rivières	**Rondins** Épinette	MCA	492				492	0
Total **Total** **Total**		**MCA** **TMH** **TMA**	**25 415** **953** **0**	**0** **2 288** **0**	**54** **55 369** **362**	**0** **81 666** **4 723**	**25 469** **140 276** **5 085**	**6 711** **150 849** **7 789**

Le marché des bois destinés aux usines de sciage

De 2005 à 2006, la quantité totale transigée (toutes essences) aux usines a diminué de 19,22 % pour s'établir à 1 287 498 MCA, soit une baisse de 306 320 MCA. En ce qui concerne la valeur des ventes des bois, elle est passée de 58 625 490 $ à 42 806 260 $; une diminution des revenus des producteurs forestiers de 15 819 230 $, soit près de 27 % en moins par rapport à 2005.

» Bois de sciage - volumes transigés et prix moyens à l'usine

Tableau 3

Groupes d'essences	2006		2005		2004		2003		2002	
	Volumes (mca)	Prix moyen à l'usine ($/mca)	Volumes (mca)	Prix moyen à l'usine ($/mca)	Volumes (mca)	Prix moyen à l'usine ($/mca)	Volumes (mca)	Prix moyen à l'usine ($/mca)	Volumes (mca)	Prix moyen à l'usine ($/mca)
Résineux	741 920	38,37 $	853 646	43,95 $	806 100	42,35 $	707 115	38,26 $	865 228	37,06 $
Feuillus mous	390 175	24,06 $	536 783	26,33 $	518 118	25,39 $	554 182	23,97 $	481 719	22,44 $
Feuillus durs	98 695	30,74 $	104 134	29,62 $	117 864	29,36 $	106 671	27,73 $	125 992	24,10 $
Autres résineux	56 708	33,81 $	99 255	39,19 $	106 346	36,51 $	95 741	34,11 $	69 978	28,21 $
Total	**1 287 498**		**1 593 818**		**1 548 428**		**1 463 709**		**1 542 917**	

Résineux

Les ventes de bois résineux ainsi que les prix ont baissé de façon importante durant l'année, puisqu'il y a une diminution des livraisons de 111 726 MCA, et le prix moyen a été plus bas de 5,58$/MCA (baisse 12,7 %) en 2006. Afin d'illustrer la situation, le prix moyen payé, toutes longueurs confondues pour la corde (4x8x8), a varié entre 291,64 $/corde à 260,57 $/corde. Dans certain cas, il s'est même payé un prix aussi bas que 200 $/corde.

Feuillus mous

Les livraisons ont également diminué pour ce groupe d'essences. En effet, les ventes sont passées de 536 783 MCA à 390 175 MCA, une baisse de 27,3 % par rapport à l'année précédente. Le prix moyen a chuté de 8,62 %.

Feuillus durs

Par rapport aux autres marchés, celui-ci a été relativement stable au chapitre des prix avec une légère hausse de 3,78 % (1,12 $/MCA) et une petite diminution des quantités livrées, avec une faible baisse de 5,2 % passant de 104 134 MCA à 98 695 MCA en 2006.

Autres résineux

Depuis 2004, les quantités transigées diminuent d'année en année, passant de 106 346 MCA à 56 708 MCA en 2006. Durant cette dernière année, principalement pour le cèdre, il y a eu une baisse des ventes de 42 547 MCA, par rapport à 2005, avec un prix moyen inférieur de 13,7 %.

La possibilité forestière du territoire du plan conjoint des producteurs forestiers du Bas-Saint-laurent

Le tableau 4 présente les quantités transigées aux usines de transformation durant l'année, incluant le bois de chauffage, en comparaison avec la possibilité forestière pour chaque groupe d'essences. Considérant que les ventes ont diminué de façon importante, particulièrement pour les marchés du sciage, le pourcentage d'utilisation total de la possibilité est passé de 72,7 % en 2005 à 61,4 % en 2006.

» Volumes transigés aux usines de pâtes, panneaux et sciage - mètre cube solide
Compilation du 1er janvier au 31 décembre 2006

Tableau 4

Groupes d`essences	Volumes transigés pâte	Volumes transigés panneaux	Volumes transigés sciage	Bois de chauffage (4)	Total pâte, panneaux et sciage	Calcul de possibilité forestière annuelle Horizon de 0 à 30 ans		% de la possibilité forestière	Comparatif 2005 %
Résineux sapin, épinette, pin gris, mélèze	16 642	0	460 877	2 225	479 744	623 600		76,9 %	84,3 %
Autres résineux cèdre, pin blanc, pin rouge	0	2 631	20 953	2 225	25 809	68 500		37,7 %	83,7 %
Feuillus mous tremble et peuplier	54 636	1 742	218 673	8 240	283 291	489 200	(1)	57,9 %	77,4 %
Feuillus durs érable, bouleau, merisier...	52 853	25 330	52 673	45 000	175 856	388 900	(2)	45,2 %	46,1 %
Total	**124 131**	**29 703**	**753 176**	**57 690**	**964 700**	**1 570 200**	(3)	**61,4 %**	**72,7 %**

1 » Inclut Pet, Peb et Peg.
2 » Ce volume tient compte de la disponibilité de l'érable pour le sciage, soit 50 %.
3 » Inclut les volumes conjoncturels.
4 » Données issues d'un sondage effectué en 2002 par l'Agence régionale de mise en valeur. Pour le présent tableau, le territoire exclut-la de MRC Kamouraska et inclut la partie ouest de la MRC d'Avignon.

Le tableau suivant présente pour chacun des territoires ou parties de territoire de MRC les volumes produits et livrés dans les usines de transformations des produits forestiers.

» Distribution des volumes par MRC - territoire du plan conjoint

Tableau 5

MRC	Pâtes, papier, panneaux, déroulage et sciage (MCS)					
	Feuillus mous	Feuillus durs	Sapin et épinette	Autres résineux	Arbres en longueurs	Total
Haute-Gaspésie (Capucins)	288	215	2 146	47	0	2 696
Avignon (Ouest)	10 351	9 885	30 828	461	302	51 827
Matapédia	60 498	18 650	112 148	11 019	2 587	204 902
Matane	23 116	5 194	79 601	2 330	2 430	112 671
Mitis	33 399	9 386	52 856	4 333	2 796	102 770
Rimouski-Neigette	31 910	8 849	49 902	4 745	0	95 406
Basques	23 535	3 970	35 350	533	0	63 388
Rivière-du-Loup	24 243	5 022	26 349	3 505	0	59 119
Témiscouata	66 437	62 562	72 854	5 530	0	207 383
Provenance non identifiée	264	18	6 331	235	0	6 848
Bois de chauffage	8 240	45 000	2 225	2 225	0	57 690
Total	**282 281**	**168 751**	**470 590**	**34 963**	**8 115**	**964 700**

L'if du Canada

Les producteurs, par l'entremise du Syndicat, ont mis en marché 4 545 kg (10 000 livres) de biomasse de l'if du Canada. L'acheteur principal est Bioxel Pharma inc. Le Comité provincial de négociation a eu d'intenses discussions avec plusieurs acheteurs durant l'année. Cette démarche visait à mieux structurer les relations d'affaires entre les divers syndicats et les entreprises utilisant ce produit. Ce travail va se poursuivre en 2007.

La certification des pratiques forestières

L'expérience pilote sur la certification des pratiques forestières pour les propriétaires qui ne participent pas au programme d'aménagement a été concluante et nous a permis de nous situer par rapport à nos obligations relativement à une démarche plus globale de certification.

Lors du Colloque sur le développement forestier durable tenu le 26 octobre 2006, le représentant de Tembec, usine de Matane, a annoncé que les producteurs forestiers devront, d'ici 2008, livrer des bois détenant la certification FSC. Norampac - Cabano nous a indiqué, lors de la conclusion de la nouvelle entente, que l'usine aurait besoin d'ici peu de bois certifié FSC. Devant ces attentes clairement exprimées, le Syndicat devra dès 2007 s'engager, en collaboration avec l'ensemble des partenaires impliqués, dans une démarche de mise en place d'un système de certification des pratiques forestières. L'objectif est d'assurer aux producteurs l'accès au marché pour leurs bois. Un dossier à suivre durant la prochaine année.

Les perspectives 2007

Le tableau 6 présente les prévisions de mise en marché pour l'année 2007. Il est à noter que les perspectives sont presque équivalentes à l'année précédente pour les bois feuillus, à l'exception des arbres en longueur, et supérieures de quelque 10 000 MCA pour les bois résineux.

» Prévision des livraisons aux usines pour 2007

Tableau 6

Usines	Type de produit	Unité de mesure	Quantités à livrer en 2007				
			Résineux	Autres résineux	Feuillus mous	Feuillus durs	Total
Norampac - Cabano, une division de Cascades Canada inc.	**Rondins** Tremble, peuplier Feuillus durs	TMH	---	---	29 173	 50 837	80 010
Smurfit-Stone Canada inc.	**Rondins** Tremble et peuplier Tous les feuillus durs	TMH	---	---	0	 0	0
Smurfit-Stone Canada inc.	**Copeaux** (arbres en longueur) Tous les feuillus	TMA	---	---	0	0	0
Les entreprises Tembec inc. (Tembec, Matane)	**Rondins** Tremble pur Résineux	TMH	--- 0	---	35 000	---	35 000
Unibord Canada inc. (du 01/01/2007 au 31/12/2008)	**Rondins** Pin, mélèze Érable, bouleau	TMH	---	1 500	---	 30 000	31 500
F.F. Soucy inc.	**Rondins** Sapin, épinette	MCA	15 000	---	---	---	15 000
Fraser Papers inc.	**Rondins** Sapin, épinette Tremble	 MCA TMH	 5 000		 3 500		 5 000 3 500
Total **Total** **Total**		**MCA** **TMH** **TMA**	**20 000** **0** **0**	**0** **1 500** **0**	**0** **67 673** **0**	**0** **80 837** **0**	**20 000** **150 010** **0**

La mise en valeur

Les **tableaux 7 et 9** font état des sommes affectées à la mise en valeur par agent livreur œuvrant sur le territoire des Agences. Le **tableau 8** présente les superficies sous aménagement et les dépenses réalisées par unité d'aménagement.

Les producteurs forestiers actifs sur le territoire de l'Agence régionale de mise en valeur du Bas-Saint-Laurent ont bénéficié au total d'un peu plus de **12 832 000 $** en travaux et en aide technique, comparativement à **13 105 000 $** en 2005.

Les producteurs forestiers actifs sur le territoire de l'Agence de la Gaspésie (L'Ascension-de-Patapédia, Saint-François-d'Assise, Saint-André-de-Restigouche, Matapédia et Saint-Alexis-de-Matapédia) ont bénéficié d'une somme d'un peu plus de 397 000 $, comparativement à 338 960 $ en 2005.

Les sources de financement proviennent, en plus des Agences du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, de l'Entente spécifique sur la mise en valeur de la forêt bas-laurentienne.

» Budget 2006-2007
Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent

Tableau 7

Conseillers forestiers	Programme de mise en valeur			
	Aide regroupée	Aide individuelle	Total 2006-2007	Total 2005-2006
G.F.A. Taché	484 602 $	694 910 $	1 179 512 $	1 212 544 $
C.A.F. Transcontinentale	596 358 $	331 765 $	928 123 $	944 432 $
G.F. Est-du-Lac Témiscouata	842 586 $	114 129 $	956 715 $	965 128 $
S.E.R. des Basques	640 685 $	329 020 $	969 705 $	1 006 745 $
S.E.R. de la Neigette	645 184 $	358 934 $	1 004 118 $	1 034 565 $
S.E.R. de la Métis	1 243 775 $	632 412 $	1 876 187 $	1 880 789 $
S.E.R. des Monts	924 180 $	272 133 $	1 196 313 $	1 227 650 $
S.E.R. de la Vallée	1 573 122 $	716 618 $	2 289 740 $	2 354 739 $
G.F. du Kamouraska	594 711 $	112 834 $	707 545 $	706 454 $
C.F. Côte-du-Sud	- $	736 794 $	736 794 $	751 394 $
Coop. Haut Plan vert	- $	316 722 $	316 722 $	262 923 $
Pesca Environnement	- $	- $	- $	179 760 $
Forêt modèle	- $	361 641 $	361 641 $	377 617 $
Sylvest	- $	120 886 $	120 886 $	130 316 $
Centre de foresterie de l'est du Québec	- $	188 227 $	118 227 $	69 944 $
Total	7 545 203 $	5 287 025 $	12 832 228 $	13 105 000 $

» Budget 2006-2007 - Mise en valeur

Tableau 8

Unité d'aménagement	Sup. sous aménagement (ha)	Projection[1]
Taché		
Groupement forestier et agricole Taché	57 487	1 179 512 $
Coopérative Haut Plan vert	2 013	45 527 $
Total	59 500	1 225 039 $
Transcontinental		
Corporation agroforestière Transcontinentale	44 813	928 123 $
Sylvest	5 198	120 886 $
Total	50 011	1 049 009 $
Est du Lac Témiscouata		
Groupement forestier Est-du-Lac Témiscouta	33 504	956 715 $
Coopérative Haut Plan vert	323	7 305 $
Total	33 827	946 020 $
Des Basques		
SER des Basques	44 762	969 705 $
Coopérative Haut Plan vert	6 371	144 090 $
Total	51 133	1 113 795 $
De la Neigette		
SER de la Neigette	43 655	1 004 118 $
Coopérative Haut Plan vert	4 127	93 339 $
Forêt Modèle du Bas-Saint-Laurent	0	112 831 $
Total	47 782	1 210 288 $
De la Métis		
SER de la Métis	66 225	1 876 187 $
Coopérative Haut Plan vert	1 170	26 461 $
Forêt Modèle du Bas-Saint-Laurent	0	248 810 $
Total	67 395	2 151 458 $
Des Monts		
SER des Monts	36 210	1 196 313 $
Centre de foresterie de l'Est du Québec	3 096	94 895 $
Total	39 306	1 291 208 $
De la Vallée		
SER de la Vallée	85 590	2 289 740 $
Centre de foresterie de l'Est du Québec	3 045	93 332 $
Total	88 635	2 383 072 $
Kamouraska		
Groupement forestier de Kamouraska	29 641	707 545 $
Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud	30 983	736 794 $
Total	60 624	1 444 339 $
Grand total	498 213	12 832 228 $

1 Les dépenses réelles au 31 mars 2007 pourront différer des projections présentées dans ce tableau.

» Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie

Tableau 9

Agents livreurs	Programme régulier	Création d'emplois	Travaux commerciaux[1]	Total 2006-2007	Total 2005-2006
GAF Ristigouche	196 752 $	140 921 $	40 384 $	378 057 $	308 709 $
Maxifor	10 627 $	7 641 $	1 118 $	19 386 $	30 251 $
Total	207 379 $	148 562 $	41 502 $	397 443 $	338 960 $

1 Programme d'investissements sylvicoles en forêt privée (travaux commerciaux)

Le comité des propriétaires
Une référence importante

Le comité des propriétaires s'est réuni à trois reprises en 2006. Parmi les faits marquants, on note l'adoption d'une politique sur la durée du mandat des membres et un suivi important de la réalisation du Projet de développement durable de la forêt privée, en particulier les actions concernant la valorisation des emplois forestiers et le soutien à la relève forestière. Rappelons que le comité est formé de deux propriétaires par unité d'aménagement, un à l'aide regroupée et un à l'aide individuelle ainsi que de deux membres de la section jeunesse du Syndicat.

En tout début d'année, le comité a en effet adopté une politique précisant la durée du mandat des membres, ceci afin d'assurer une alternance quant à la représentativité des propriétaires au sein du comité. Les nouvelles règles précisent que la durée du mandat est de trois ans, renouvelable pour une durée maximale de six ans.

Le comité a suivi avec beaucoup d'intérêt le dossier de la relève forestière, considérant cette question comme un élément fondamental du développement durable des forêts privées. Ils ont notamment pris part aux travaux de mise en œuvre d'une des actions du Projet de développement durable, à savoir « la création d'un réseau faisant le pont entre les générations ». Trois propriétaires ont participé au comité de travail formé aussi de membres de la section jeunesse du Syndicat, de représentants de la Commission jeunesse et du Centre régional d'établissement en agriculture du Bas-Saint-Laurent. Autour de la table, donc, se retrouvaient des gens avec beaucoup et moins d'expérience pour imaginer des façons de faire permettant de créer des liens entre les générations. Tous ont apporté une contribution significative à l'évolution du projet appelé maintenant « programme de soutien à la relève forestière du Bas-Saint-Laurent ». Ce comité de travail fait partie des expériences intéressantes de la dernière année.

Tout autant que la relève, la valorisation des emplois représente un enjeu important dans la réalisation du Projet de développement durable de la forêt privée. Le comité des propriétaires fonde beaucoup d'espoir sur la 21e action intitulée « la valorisation des emplois forestiers » et c'est pourquoi ils ont suivi son évolution de près et ont été invités à la commenter à différents moments au cours de la dernière année.

Deux membres du comité des propriétaires participent aux travaux du comité éthique constitué aussi de deux représentants de l'Agence et d'un représentant du Syndicat. À la demande du comité des propriétaires, le conseil d'administration de l'Agence régionale de mise en valeur a mis en place le comité éthique en 2004. Il a pour mandat d'analyser des cas de pratiques abusives, en lien avec la politique d'admissibilité à l'aide financière de l'Agence, et de rendre des décisions. Depuis sa mise en place, en 2004, plus de 50 cas ont été traités par le comité.

Enfin, le plan de communication visant à faire connaître la forêt privée du Bas-Saint-Laurent a aussi fait partie des sujets d'intérêt du comité des propriétaires, puisqu'il contribue à une plus grande valorisation des producteurs et des travailleurs ainsi que de la forêt privée dans son ensemble.

Certificat de producteur forestier
La reconnaissance des propriétaires forestiers

Plus de 2 000 dossiers ont été traités au cours de l'année 2006 en ce qui concerne la reconnaissance des producteurs forestiers. On note aussi que plus de 2 800 producteurs ont rencontré ou contacté la responsable de l'analyse des dossiers.

Des modifications à la Loi sur les forêts ont été adoptées en décembre 2006. Ces dernières vont entraîner des changements de la part du ministère des Ressources naturelles et de la Faune au certificat de producteur, en ce qui concerne la **superficie exigible et la durée du certificat**. Ces dernières seraient en vigueur au cours de l'année 2007. Auparavant, un propriétaire devait, pour être reconnu, posséder une superficie forestière de quatre hectares d'un seul tenant. La superficie éligible sera dorénavant « un terrain ou groupe de terrains pouvant constituer une unité d'évaluation au sens de la Loi sur la fiscalité municipale et dont la superficie à vocation forestière totale est d'au moins quatre hectares ».

Quant à la validité du certificat, qui est actuellement de 5 ans, elle s'harmonisera à la durée du plan d'aménagement qui est de 10 ans.

Le transfert de connaissances

Pour aller plus loin

Au cours de la dernière année, 35 activités de formation ont été proposées aux propriétaires forestiers dans le cadre du programme de transfert de connaissances de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent. Plus de 650 personnes ont participé à ces activités se déroulant les samedis.

Les formations sur les champignons forestiers et les plantes médicinales sont parmi les plus populaires, sans compter celles sur l'utilisation du GPS pour lesquelles le taux d'inscription dépasse la capacité d'accueil de participants.

Ce programme de l'Agence demeure toujours apprécié chez les propriétaires qui désirent pousser plus loin leurs connaissances et développer davantage leur autonomie. Chaque formation fait l'objet d'une évaluation de la part des participants. Les commentaires reçus témoignent de la qualité du travail des formateurs et du contenu présenté qui semble bien répondre aux besoins.

Un colloque pour démystifier le concept de développement durable

Une nouvelle formule a aussi été expérimentée, dans le cadre du programme de transfert de connaissances, avec la tenue d'un colloque sur le développement forestier durable le 26 octobre. Plus de 170 propriétaires forestiers participaient à cet événement qui s'inscrivait en lien avec le Projet de développement durable de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent.

Sous le thème « Le développement forestier durable, les défis pour un propriétaire forestier », une dizaine de conférences ont été présentés aux participants. La définition même du développement durable a permis aux producteurs de prendre conscience de la place qu'ils occupent dans la mise en œuvre de ce concept qui réunit trois grandes familles de valeurs, à savoir les valeurs économiques, sociales et environnementales.

De l'avis de propriétaires, ce colloque aura permis de faire le point sur leurs pratiques forestières en fonction de leurs attentes et de celles de la société. Même si la mise en valeur des forêts privées est encadrée par un programme d'aménagement qui a évolué depuis les 35 dernières années, il demeurait important pour les organisateurs que les propriétaires forestiers puissent prendre une journée pour réfléchir et se rappeler les notions de base liées à l'aménagement durable de leurs boisés.

L'organisation de cette journée d'information était sous la supervision d'un comité formé du Syndicat des producteurs forestiers, de la Fédération des organismes de gestion en commun et de l'Agence régionale de mise en valeur.

Le Mérite forestier du Bas-Saint-Laurent

Une autre source importante de valorisation

Comme elle le fait depuis la création du concours en 2001, l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mandate le Syndicat des producteurs forestiers pour l'organisation de la cérémonie de remise des prix et des visites-terrain. Un peu plus de 125 personnes participaient à la soirée de reconnaissance, le 13 septembre 2006, et autant aux visites organisées chez les lauréats des premiers prix des deux catégories : « propriété de plus de 120 hectares » et « propriété de 120 hectares et moins ».

Cette distinction remise chaque année à six propriétaires forestiers permet de démontrer la qualité des interventions forestières réalisées et la passion de la forêt qui anime non seulement les lauréats mais aussi les technologues forestiers qui les conseillent.

Les lauréates et lauréats Mérite forestier du Bas-Saint-Laurent 2006

Catégorie propriété de 120 hectares et moins :

- La Ferme Bouchard, appartenant à monsieur Gervais Bouchard et madame Marilyne Michaud, de Notre-Dame-du-Lac, lauréat du 3e prix
- Monsieur Serge Dubé et madame Colette Turcotte, de Baie-des-Sables, lauréats du 2e prix
- Monsieur Roger Vaillancourt, de Matane, lauréat du prix Jean-Guy-Gagnon (1er prix)

Catégorie propriété de plus de 120 hectares :

- Monsieur Serge Rioux, de Saint-Jean-de-Dieu, lauréat du 3e prix
- La Ferme Caron, appartenant à messieurs Claude, Jean-Dominic et Frédéric Caron ainsi qu'à madame Nicole Bossé, de Lejeune, lauréate du 2e prix
- Madame France Gagnon-Rioux, de Saint-Antonin, lauréate du prix Jean-Guy-Gagnon (1er prix)

L'énergie éolienne

L'information et la sensibilisation

L'objectif au cours de la dernière année, visait à informer le plus possible les producteurs intéressés par un développement éolien sur leurs terres et à sensibiliser les pouvoirs publics à l'importance d'un développement ordonné qui n'entrave pas celui de l'agriculture et de la foresterie, et qui apporte des redevances adéquates et équitables aux producteurs.

Le Syndicat des producteurs forestiers et la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent ont déposé des mémoires en 2006 aux audiences du BAPE (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement) relativement aux projets d'aménagement d'un parc éolien à Saint-Ulric, Saint-Léandre et Saint-Damase ainsi qu'à Rivière-du-Loup. Les commentaires et préoccupations des deux organisations ont reçu une écoute et certains éléments ont été retenus par le BAPE au moment de rendre ses décisions, comme l'importance de collaborer davantage avec les producteurs et de planifier l'utilisation du bois coupé pour l'installation d'éoliennes.

Au cours de la dernière année, les organisations ont également rencontré des groupes de producteurs agricoles et forestiers concernés par des projets de développement éolien à Causapscal et à Les Méchins. Des thèmes comme les compensations pour le droit de propriété, la valeur du bois ou de la production agricole ont été abordés. Le Syndicat a aussi publié un dossier spécial sur l'éolien dans l'édition de mars 2006 du journal « Perspectives Forêts ». Ce dossier, pour lequel le spécialiste de l'UQAR **Jean-Louis Chaumel** a collaboré, a été fort apprécié de la part des lecteurs.

Projet de développement durable de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent

L'année 2006 a marqué la 2e année de réalisation du Projet de développement durable de la forêt privée. Mené par le Syndicat des producteurs forestiers et la Fédération des organismes de gestion en commun, en partenariat avec l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent, ce projet démontre toute la valeur de la forêt privée en matière de développement régional. Il est maintenant source de fierté et de référence auprès des propriétaires forestiers.

Le Projet de développement durable englobe 23 actions à mettre en œuvre sur une période de 10 années. Douze sont actuellement en cours ou en voie de démarrage en 2007. Plus particulièrement, des efforts ont pu être consacrés en matière de soutien à la relève forestière, de valorisation des emplois et de développement des connaissances sur la forêt privée.

La forêt privée du Bas-Saint-Laurent

Regard sur quelques-unes des actions en cours

Projet 4 » **les bénéfices environnementaux qui émergent de la forêt privée**

Le rôle des forêts privées du Bas-Saint-Laurent est majeur dans la production de biens et services environnementaux contribuant à la qualité de vie des populations régionales. C'est pourquoi il apparaît pertinent que soit menée une étude visant spécifiquement l'évaluation de la contribution des forêts privées régionales aux biens et services environnementaux, incluant la production de bois et la création d'emplois, la protection de la qualité de l'air, de l'eau, de la flore et des habitats fauniques, de même que l'accès à des ressources récréatives et panoramiques. Aussi, une enquête est-elle menée auprès de la population par la Chaire de recherche sur la forêt habitée de l'Université du Québec à Rimouski, afin de connaître la valeur accordée par les bas-laurentiens à ces bénéfices issus de la forêt privée.

Projet 9 » **le plan de communication de la forêt privée**

Élaboré en 2004 et débuté en 2005, ce plan vise à faire connaître la forêt privée auprès du grand public ainsi qu'à valoriser les producteurs et les travailleurs forestiers (voir détails en page 19). Il est mené par le Syndicat des producteurs forestiers et la Fédération des organismes de gestion en commun.

Projet 20 » **la création d'un réseau faisant le pont entre les générations**

Maintenant appelé « Programme de soutien à la relève forestière », ce projet mené par le Syndicat comporte trois volets : une formule de parrainage, des activités de réseautage entre propriétaires forestiers établis et des jeunes voulant vivre de la forêt, et une démarche conjointe avec la Fédération des producteurs de bois du Québec, visant l'élaboration et l'adoption par le gouvernement d'une politique provinciale d'aide à l'établissement des jeunes en forêt privée. Une vingtaine de jeunes désireux de participer aux activités de parrainage et de réseautage et autant de producteurs intéressés à partager leur savoir-faire sont inscrits à ce programme.

Projet 21 » **la redéfinition de l'emploi forestier au Bas-Saint-Laurent**

Cette action est menée par les organismes de gestion en commun et comporte une formule de parrainage en abattage manuel, un programme d'entraînement physique et la mise en place d'une nouvelle formule de rémunération. Sur ce dernier aspect, mentionnons qu'un virage important a été effectué en 2006 par sept groupements forestiers. Ces derniers ont convenu d'un partenariat avec l'Agence régionale de mise en valeur afin d'offrir une rémunération basée en partie sur un salaire fixe, une augmentation du niveau de rémunération pour les abatteurs, et des journées flottantes pour permettre aux travailleurs de compenser des pertes de production dues, par exemple, à des journées de pluie ou de maladie.

L'assemblée des délégués
Pour informer

Chaque année, l'assemblée des délégués permet de donner des informations sur l'état des marchés et la situation des livraisons aux usines régionales. C'est aussi le temps d'approfondir les connaissances par la présentation de conférences. Lors de la rencontre tenue le 24 novembre 2006, les délégués ont pu en apprendre davantage, par exemple, sur le fonctionnement de la forêt privée finlandaise ainsi que les origines de la crise forestière.

En ce qui concerne la crise forestière, le Syndicat a présenté le portrait de la situation, en débutant par le contexte mondial jusqu'à la situation des usines de la région. Pour plusieurs producteurs, cette présentation a permis d'avoir l'heure juste et de voir plus en détail les impacts dans leur milieu. Les producteurs ont constaté qu'il y avait des alternatives, notamment en optimisant le façonnage des bois de manière à répondre davantage aux besoins de l'industrie de la première et de la deuxième transformations.

Cette rencontre a toujours sa place dans le calendrier annuel des activités syndicales. Elle permet un contact privilégié entre l'organisation et les producteurs forestiers désireux de demeurer bien informés.

Des rencontres-terrain
Une nouvelle orientation

En 2006, le conseil d'administration a convenu de revoir et d'évaluer la formule des agents de liaison mise en place en 2002. Considérant qu'elle n'a pas permis d'atteindre dans la majorité des secteurs les objectifs recherchés, à savoir un rapprochement sur le terrain entre le Syndicat et les producteurs, il a été convenu de changer la formule et d'expérimenter de nouvelles approches.

Activité-terrain réalisée dans le secteur 9 en septembre 2006.

Au cours de la présente année, les administrateurs organiseront dans leur secteur, avec le support du Syndicat, des activités-terrain en lien avec la mise en marché ou avec l'aménagement forestier. On envisage par exemple des visites d'usine ou des ateliers sur la commercialisation des bois. Différentes activités déjà menées, comme la journée forestière, démontrent que les producteurs apprécient se rencontrer dans un contexte qui leur permet de s'informer davantage. Tout ça vise à contribuer à dynamiser la vie syndicale et à augmenter les liens entre les producteurs et leur organisation.

La section jeunesse
Les actions se précisent

Les membres de la section jeunesse du Syndicat des producteurs forestiers ont défini leur fonctionnement en 2006. Un comité stratégique composé de cinq personnes a été mis en place pour planifier les actions et voir à leur réalisation. Tout en se familiarisant avec les dossiers forestiers et l'action syndicale, les membres ont assuré une participation au conseil d'administration du Syndicat et au comité des propriétaires, où deux postes leur sont réservés.

Visite de la section jeunesse chez Léonard Otis, le 8 septembre 2006.

La section jeunesse a élaboré, avec la collaboration du Syndicat, un plan d'action dont l'un des buts est de sensibiliser les producteurs et les intervenants forestiers à l'importance de soutenir les jeunes désirant s'établir. Le plan a aussi comme priorité de collaborer avec le Syndicat pour documenter la problématique de la relève en forêt privée et, aussi, de participer avec la Fédération des producteurs de bois du Québec et la Confédération de l'UPA à la sensibilisation provinciale des pouvoirs politiques pour l'obtention d'une politique d'aide à l'établissement des jeunes.

Communications

Comme à chaque année, le Syndicat a publié six numéros de son journal « Perspectives Forêts ». Outil de communication de choix avec les producteurs, il permet d'informer sur des sujets touchant la mise en marché et la mise en valeur des lots boisés. Il permet également de revenir sur certains événements ou dossiers qui concernent directement la forêt privée du Bas-Saint-Laurent. C'est par le biais du journal, par exemple, que nous avons pu informer les lecteurs sur les dossiers de la relève forestière, de l'énergie éolienne, de la crise forestière et du développement durable.

Le Syndicat a aussi procédé à la mise à jour du *« Manuel du propriétaire forestier »*, destiné aux nouveaux membres. Ce document explique le fonctionnement de la mise en marché des bois destinés aux usines de pâtes, papiers et panneaux. Il présente également le fonctionnement de l'organisation syndicale, donne des références et conseils utiles. En complément d'information aux producteurs, le site Internet du Syndicat a régulièrement été mis à jour.

Les producteurs sur la scène médiatique

Le Syndicat a poursuivi ses efforts pour informer les médias et le grand public des réalités et des enjeux auxquels sont confrontés les producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent. Une douzaine de communiqués de presse ont été émis au cours de la dernière année et des conférences de presse ont été tenues, notamment sur les sujets suivants :

- Le 8 mars, pour demander le retrait de la forêt privée dans le cadre de la mise en place de la Commission forestière régionale du Bas-Saint-Laurent;
- Le 2 mai, peu avant l'assemblée générale annuelle, à propos du bilan de la mise en marché des producteurs;
- Le 4 décembre, avec la *Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent*, au sujet de la crise forestière et de la perte de revenus des producteurs.

Le plan de communication de la forêt privée
Pour se rapprocher du grand public

L'année 2006 a marqué le lancement de la campagne d'information qui vise à faire connaître la forêt privée auprès des gens de la région. Cette campagne est tirée du plan de communication de la forêt privée, mené par le Syndicat et et la Fédération des organismes de gestion en commun, et fait partie intégrante du Projet de développement durable de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent.

Cette démarche de communication vers le grand public est une première pour les propriétaires forestiers qui sont de plus en plus conscients de l'importance de mettre en valeur leur travail et leur contribution au développement régional. Plusieurs activités ont été mises de l'avant et vont permettre de faire prendre conscience de la valeur du patrimoine forestier privé qui s'est développé. Lors la conférence de presse marquant le début de cette campagne, le 31 janvier 2006, la fierté des travailleurs sylvicoles et des producteurs présents était palpable.

Les activités réalisées

- L'installation de panneaux routiers
- La réalisation d'un site Internet et d'un dépliant d'information
- La diffusion de capsules d'information dans les journaux et radios appelées « coup de pouce de la forêt privée »
- Des journées portes ouvertes en forêt privée pour le grand public
- Des activités de sensibilisation en milieu scolaire

À l'occasion du dévoilement de la campagne : le président du SPFBSL, Jean-Maurice Lechasseur, Alain Grégoire, producteur participant au lancement, le président de la FOGC, Pierre Sirois, Nelson Pilote, contremaître forestier participant au lancement.

Dans le milieu forestier

Soucieux de contribuer à la valorisation des professions liées à la forêt, le Syndicat a remis des bourses de reconnaissance à un diplômé en technologie forestière du Cégep de Rimouski, **M. Simon Pronovost**, et à une diplômée du Centre de formation en acériculture du Fleuve-et-des-Lacs, **Mme Claudette Rodrigue**.

Le conseil d'administration du Syndicat des producteurs forestiers a par ailleurs convenu de participer à la campagne de financement pour l'implantation d'un centre de mise en valeur des Opérations Dignité à Esprit-Saint, dans la MRC de Rimouski-Neigette. C'est en raison de l'importance de ces événements pour la région et la mise en valeur des forêts privées que le Syndicat n'a pas manqué de s'impliquer.

Message du président

de la Fédération des producteurs de bois du Québec

L'an dernier, je vous disais qu'il n'y avait plus de doute, que tout le secteur forestier québécois traversait une crise profonde et que la forêt privée en serait affectée à divers degrés. Malheureusement, je ne me trompais pas. En raison de la fermeture d'usines, la mise en marché du bois de la forêt privée a été difficile en 2006. Plusieurs régions ont connu des baisses importantes de prix et des réductions de livraisons. Sur la base des prévisions actuelles, la reprise se fera attendre en 2007 pour les secteurs du sciage et du panneau. Dans ces secteurs, les choses commenceront à se replacer graduellement seulement en 2008.

L'année 2006 n'a pas été marquée uniquement par des événements négatifs. Il y a eu, bien sûr, le règlement dans l'interminable conflit du bois d'œuvre résineux avec les États-Unis. Pour la forêt privée, il y a eu surtout la tenue de la rencontre des partenaires de la forêt privée en mai dernier. Je suis particulièrement fier du travail accompli par notre organisation en rapport avec cet événement. Il faut se rappeler que, il y a un an, le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées était remis en question et que le MRNF et l'industrie avaient des exigences avant de s'engager à poursuivre son financement. Un important travail a été réalisé par la Fédération pour qu'on trouve des réponses aux attentes formulées et pour démontrer l'à-propos d'investir davantage dans le développement de forêts privées de plus grande qualité à proximité des usines. Il a fallu de nombreuses rencontres, tant avec nos syndicats membres qu'avec les autres partenaires pour que des positions communes soient développées. Voilà un exemple qui illustre l'importance d'une Fédération capable de défendre des dossiers au nom des propriétaires forestiers. Le travail accompli par la Fédération et ses partenaires a réellement permis de renverser la vapeur, avec comme résultat concret l'engagement du gouvernement et de l'industrie forestière à investir davantage dans le développement de la forêt privée.

La rencontre des partenaires ne s'est pas soldée uniquement par de bonnes nouvelles. Réagissant à une pression intense du Regroupement des sociétés d'aménagement (RESAM) et à l'appui que lui a donné l'industrie, le ministre Pierre Corbeil a décidé de procéder à une étude du système de mise en marché en forêt privée. À nouveau, l'équipe de la Fédération a dû se retrousser les manches et bâtir un argumentaire pour faire comprendre l'importante du système en place. Dans un contexte où l'industrie recherche une importante baisse de ses coûts d'approvisionnement et où l'on assistera à sa douloureuse et profonde consolidation – qui mènera notamment à une diminution du nombre d'acheteurs – l'action collective et résolument solidaire sera plus que jamais de mise. Bien que rien ne soit encore joué dans cette inquiétante démarche du ministre, je suis très fier du travail accompli à ce jour.

Ce grand dossier n'était pas encore terminé que la Fédération s'est impliquée dans les travaux devant conduire au Sommet sur le Secteur forestier québécois organisé par la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval. Ce sommet, qui doit se tenir cet automne, est un autre événement où les propriétaires forestiers du Québec se doivent d'être représentés pour que la forêt privée soit prise en compte dans les efforts qui seront consentis pour développer le secteur forestier québécois. La fin de l'année s'est aussi démarquée par le besoin d'intervenir énergiquement dans le dossier de la Loi 49. Cette loi modifie la *Loi sur les forêts* et on y trouve des articles qui donneront plus de flexibilité aux industries dans la destination du bois de la forêt publique. Cette flexibilité pourrait bien être détournée de son intention et être utilisée par des usines pour contourner les effets du principe de la résidualité prévu à la *Loi sur les forêts*. Malgré tous nos efforts, nous n'avons pu infléchir la décision du MRNF et la Loi 49 a été adoptée. Mais soyez certains que nous serons vigilants et que nous surveillerons de près l'usage que fera l'industrie de cette nouvelle flexibilité.

Autant de travail avec des ressources limitées, c'est un tour de force. C'est aussi une somme d'interventions dans une foule de petits et grands dossiers, au fil des années, qui a permis aux propriétaires forestiers du Québec de se démarquer de leurs confrères à travers le Canada. L'équipe de la Fédération évolue dans tous ces dossiers grâce à l'excellente collaboration des syndicats, de leurs élus et employés, aussi avec une collaboration toujours plus étroite de l'Union des producteurs agricoles. Je nous invite tous à poursuivre cette précieuse collaboration qui a conduit à ce jour à faire progresser le développement de la forêt privée. Merci de cette collaboration.

Pierre-Maurice Gagnon

Un groupe, une ***force***

284, rue Potvin, Rimouski (Québec) G5L 7P5
Téléphone : 418.723-2424
Télécopieur : 418.722.3552
Courriel : spfbsl@upa.qc.ca
Site Internet : www.spfbsl.com

Conception graphique : L'Avantage concept 418.725.7420